

SÉNAT



SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

2^e SESSION

•

41^e LÉGISLATURE

•

VOLUME 149

•

NUMÉRO 35

L'HONORABLE CHARLIE WATT ET
L'HONORABLE ANNE C. COOLS

Le trentième anniversaire de leur nomination au
Sénat—Interpellation—Ajournement
du débat

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 12 février 2014

LE SÉNAT

Le mercredi 12 février 2014

[Traduction]

L'HONORABLE CHARLIE WATT ET L'HONORABLE ANNE C. COOLS

LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LEUR NOMINATION
AU SÉNAT—INTERPELLATION—AJOURNEMENT
DU DÉBAT

L'honorable Claudette Tardif : Honorables sénateurs, j'aimerais également profiter de l'occasion pour offrir mes meilleurs vœux au sénateur Watt et à la sénatrice Cools pour leur 30^e anniversaire au Sénat.

Le sénateur Cowan a déjà bien résumé les réalisations du sénateur Watt avant et depuis son arrivée au Sénat, notamment son rôle à titre de négociateur en chef de la Convention de la baie James et du Nord québécois en 1975.

La convention est l'aboutissement de nombreuses années de lutte et de plaidoyers de la part des chefs cris et inuits pour que la Couronne reconnaisse leurs droits. Elle est également importante puisqu'elle est considérée comme étant le premier accord moderne sur les revendications territoriales au Canada. La convention a orienté l'élaboration de plusieurs autres accords conclus depuis et a obtenu la protection constitutionnelle, tout comme l'ensemble des droits ancestraux ou issus de traités, en 1982.

Honorables sénateurs, c'est tout un exploit. Très peu d'entre nous peuvent se vanter d'avoir contribué de façon aussi directe à l'élaboration de nos documents constitutionnels.

Le Charlie Watt que j'ai appris à connaître au cours des neuf dernières années n'est certainement pas du genre à se reposer sur ses lauriers. En tant que sénateur, il a continué de défendre la reconnaissance des droits des peuples autochtones et les collectivités du Nord.

Au cours des 30 dernières années, il a souvent attiré l'attention sur les défis particuliers auxquels sont confrontées les collectivités nordiques de même que sur la nécessité de prendre des mesures concrètes pour régler leurs problèmes. Parmi ses plus récents efforts, on compte évidemment le projet de loi S-207, qui visait à accroître la protection des droits ancestraux ou issus de traités reconnus en vertu de l'article 35 de la Constitution. Le projet de loi a été adopté à l'étape de la deuxième lecture, mais est mort au Feuilleton. J'espère que nous le reverrons, monsieur le sénateur.

Il nous rappelle également rôle essentiel que jouent encore aujourd'hui les régions nordiques de notre pays, non seulement parce que c'est là qu'habitent plusieurs Inuits et peuples autochtones, mais aussi parce qu'elles font partie intégrante de notre patrimoine et de notre identité nationale, parce qu'elles nous permettent de bien connaître et comprendre le Nord et parce que ce sont elles qui affirment la souveraineté canadienne en notre nom.

Le sénateur Watt a aussi fait comprendre au Sénat qu'il fallait absolument préserver la culture inuite et mieux faire valoir notre collection historique d'artéfacts. C'est grâce à lui, et au sénateur Adams, que l'inuktitut a commencé à résonner en nos murs.

Honorables sénateurs, le sénateur Watt est un pionnier et un meneur qui a à cœur le bien de son peuple.

Merci à vous de nous avoir fait partager cet amour, sénateur Watt, car nous y avons toujours trouvé une source d'inspiration, moi au premier chef.

• (1550)

Des voix : Bravo!

La sénatrice Tardif : À chaque année qui passe, il apporte intégrité, sagesse et indépendance d'esprit à notre institution. C'est un honneur d'avoir le sénateur Watt comme collègue.

Sans aucun doute, la sénatrice Anne Cools est un autre membre du Sénat qui incarne vraiment l'esprit de la Chambre haute comme lieu de réflexion et d'action indépendantes. Dès mon premier jour au Sénat, il y a à peine neuf ans, j'ai été impressionnée par sa connaissance approfondie de nos traditions parlementaires. Sa solide compréhension et son profond respect du régime parlementaire nous aident à ne pas perdre de vue les principes et valeurs qui ont modelé et régissent encore notre institution. Ces valeurs ont toujours guidé sa conduite au Sénat, qu'elle a su rendre meilleur.

Honorables sénateurs, le Sénat a beaucoup de chance de pouvoir compter parmi ses membres le sénateur Watt et la sénatrice Cools.

Je tiens à les remercier très sincèrement de la contribution qu'ils continuent d'apporter au Sénat. Mes félicitations à l'occasion du 30^e anniversaire de leur nomination au Sénat.

Des voix : Bravo!